

# BULLETIN HIVERNAL

## NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG n°007

*Le personnel enseignant,  
les sapeurs pompiers,  
le FC Néewiller, le club déco,  
la chorale St Cécile, la M.J.C.,  
les animatrices de la bibliothèque  
vous souhaitent une très belle  
Année 2022*



*Madame le Maire, les adjoints,  
les conseillers municipaux,  
le personnel communal  
vous présentent à vous  
et à vos proches leurs  
meilleurs vœux pour 2022*

*Bonne Année*

*La EARL Ferme Arnold, La Chrysalide de l'Est,  
Entreprise Philippe Muller, le Haras de la Née,  
Ning Thai massage, le Gîte Heintz Gérard,  
Esprit Coiffure, Cuisines Venidom  
vous souhaitent une très bonne année 2022*



VOTRE CUISINISTE VENIDOM VOUS SOUHAITE UNE

# *bonne année 2022*

Franck ZERR  
Venidom Nord Alsace  
07 57 57 28 30  
f.zerr@venidom.com

**OUVERTURE de la Mairie au public :** Lundi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 18h00, Mardi de 8h à 12h et Jeudi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 18h00 - Tél : 03 88 94 81 11 — messagerie : contact@neewiller.fr - site : www.neewiller.fr  
Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h à 11h et les adjoints sur RDV



*Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens*



*Oui nous sommes déjà en 2022, hélas 2021 était encore une année où la pandémie nous a contraint à annuler la fête de Noël des aînés, et bien d'autres événements, pour préserver la santé de tout le monde.*

*Durant l'année passée, nous avons néanmoins pu profiter d'une embellie en été, quelques occasions où les Neewillerois ont pu se retrouver pour des moments de convivialité, après de longs mois d'isolement.*

*Début 2021, nous avons inauguré notre marché hebdomadaire, qui avait lieu dans un premier temps le samedi, jusqu'en été, et à présent le vendredi en soirée, certains commerçants nous ont quittés, d'autres se sont substitués à eux.*

*Au printemps, les travaux pour la création de nos nouvelles aires de jeux avaient démarrés pour le bonheur de nos enfants, malheureusement cette année maussade, a fait que l'achèvement de notre terrain de pétanque n'a pu se faire qu'au mois de novembre.*

*Pour l'arrivée de l'été, un salon de coiffure a ouvert ses portes à côté de la Mairie. Pour pallier au manque de places de stationnement, nous avons créé un petit parking derrière le bâtiment.*

*Et en fin d'année, les portes d'entrées de la salle polyvalente ont été remplacées, un sas d'entrée a été édifié, pour faire des économies d'énergies.*

*En somme l'année 2021, a été malgré tout une année qui nous a permis de concrétiser pleins de projets, de dynamiser notre village, sans oublier l'entrain de notre club Déco, qui a œuvré tout au long de l'année pour l'agrémenter.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle Année 2022 ! Prenez soin de vous et de vos proches dans l'espoir de se retrouver au courant de cette année, dans la Joie et le Bonheur.*

*Monique Lichteblau*

### **Décompte des charges d'un logement du presbytère**

Le Maire présente au conseil municipal, le décompte des charges d'un logement du presbytère occupé par M. DEKARCZYK Christian jusqu'au 30/09/2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter le décompte des charges du logement  
Adopté à l'unanimité

### **Taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;  
Vu la délibération du 27/10/2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;  
Le conseil municipal décide,  
De reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1,5 %.  
La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024).  
Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.  
Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.  
Adopté à l'unanimité

### **Dissolution du CCAS**

Madame le Maire expose au conseil municipal que :  
En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles ; le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.  
Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :  
-soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.  
-soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétentes en la matière.  
Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,  
Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,  
Après avoir délibéré,  
-le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate.  
Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

### **Fermege 2021**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de facturer le fermege 2021 en appliquant la hausse de 1,09 % conformément à l'arrêté ministériel

Arnold Laure, locataire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

### **Revalorisation des loyers**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer l'indice INSEE aux loyers de tous les logements de la commune, (4 logements au presbytère – 2 logements à l'école), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022

### **Acceptation de chèque**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un candélabre a été sinistré suite à un choc de véhicule. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le règlement de solde par l'assurance, de 1 082.20 € correspondant au solde du devis de remplacement, franchise déduite.

Un recours envers l'assurance de l'auteur du sinistre est en cours, afin de recouvrer le montant de la franchise du sinistre.

### **Rapport annuel SMICTOM 2020**

Le maire présente le rapport annuel d'activités 2020 du SMICTOM, le Conseil municipal en prend acte.

### Renouvellement de l'Association Foncière : désignation de 5 propriétaires

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Néewiller. Le conseil municipal est appelé à désigner cinq personnes, propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non. (Trois titulaires et deux suppléants)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, les propriétaires suivants :

HEINTZ Gérard, titulaire

ARNOLD Laure, titulaire

FRITZ Madeleine, titulaire

MASTIO Richard, suppléant

LICHTEBLAU Alfred, suppléant

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2021

### Renouvellement de l'Association Foncière : désignation de 5 propriétaires

Etant donné que la chambre d'agriculture a également désigné M. MASTIO Richard comme suppléant pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération du 25/11/2021.

Et de choisir M. RIEDINGER Jean-Luc comme suppléant à la place de M.MASTIO Richard.

1 Abstention, 12 voies pour

### Travaux Eglise

Suite au projet de travaux de remplacement de gouttières et de peinture de l'Eglise, Madame le maire présente les offres de différentes entreprises pour ces travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**\*décide** de retenir :

Pour le remplacement des gouttières :

**Entreprise DEPANTOIT** 3, rue de Limoges 67630 LAUTERBOURG, pour un montant HT de 11 969,00 €, TTC 14 362,80 €,

Pour la peinture :

**Entreprise COBAN** 5, rue du milieu 67160 WISSEMBOURG, pour un montant HT de 21 761.20 €, TTC 26 113.44 €

**\*autorise** Madame le Maire à signer les documents nécessaires et à déposer une déclaration préalable de travaux auprès du service de l'urbanisme

### ANNULATION MARCHE NOCTURNE

En raison du fort taux d'incidence de la Covid et du renforcement du protocole sanitaire, nous sommes malheureusement contraint d'annuler la marche nocturne qui était prévu le samedi 8 janvier 2022

*Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires ou état-civil sont priées d'en informer le secrétariat de la mairie*

### MARIAGE

M. Patrick LIEBY et Constanze SCHMITT

se sont unis le 18 décembre 2021

*Félicitations aux époux*



## HEUREUX ANNIVERSAIRE

### JANVIER

Mme KLEIN Marie-Odile 80 ans le 05/01

M. MASTIO Jean-Julien 74 ans le 10/01

M. GRANGET Manfred 70 ans le 17/01

Mme WOLFF Michelle 73 ans le 20/01

M. MULLER Michel 72 ans le 30/01

### MARS

Mme WEBER Joséphine 72 ans le 30/03

### FEVRIER

M. ARNOLD Claude 70 ans le 05/02

M. ZERR François 86 ans le 07/02

M. KRAUTHAUSEN Bernhard 78 ans le 13/02

M. SCHAUINGER Joseph 78 ans le 19/02

M. ZERR Casimir 84 ans le 24/02

M. ZERR Alfred 85 ans le 28/02

## GRANDS ANNIVERSAIRES

*Erik VON WITZLEBEN a fêté ses 85 ans*

*le 21 novembre 2021*

*Le 04 décembre 2021*

*Mme FRITZ Marie  
a fêté ses 85 ans*

*et*

*Mme KLEIN Anne-Marie  
a fêté ses 80 ans*



*Mme le Maire et ses adjoints leur ont remis le cadeau d'usage*



## DECES

*M. Alphonse SCHWENGLER est décédé le 2 octobre 2021*

*À Molsheim à l'âge de 92 ans*

*M. Joseph SCHWENGLER est décédé le 18 octobre 2021*

*A Lauterbourg à l'âge de 96 ans*

*Mme Gabrielle MULLER est décédée le 21 octobre 2021*

*À Goersdorf à l'âge de 85 ans*

*M. Joseph HEINTZ est décédé le 7 décembre 2021*

*À Haguenau à l'âge de 73 ans*

*M. MULLER Raymond est décédé le 3 janvier 2022*

*À Néewiller/L à l'aube de ses 87 ans*

*Sincères condoléances aux familles*



Bonjour à tous, Voici les nouveaux horaires de la bibliothèque

Mardi	Mercredi
Mardi 04/01 de 16h à 16h45	Mercredi 05/01 de 14h00 à 15h00
Mardi 11/01 de 18h30 à 19h30	Mercredi 12/01 de 14h00 à 15h00
Mardi 18/01 de 16h à 16h45	Mercredi 19/01 de 14h00 à 15h00
Mardi 25/01 de 18h30 à 19h30	Mercredi 26/01 de 14h00 à 15h00
Mardi 01/02 de 16h à 16h45	Mercredi 02/22 de 14h00 à 15h00
<b>Fermé pendant les vacances</b>	

A bientôt, Caroline et Véronique

## ELECTIONS 2022

**Les élections présidentielles : 1er tour le 10 avril 2022 et le 2ème tour le 24 avril 2022**

**Les élections législatives : 1er tour le 12 juin 2022 et le 2ème tour le 19 juin 2022**

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022


- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

### LES PROCURATIONS

## ÉLECTIONS 2022



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE  
À COMPTER  
DE JANVIER 2022

**Les implications pour les différents types de procuration sont les suivantes :**

- Pour les procurations faites par la téléprocédure Maprocuracion :
  - Le portail Mairie de Maprocuracion est supprimé; les procurations dématérialisées sont transmises directement au REU après établissement par l'autorité habilitée. La mairie reçoit la procuration sur son portail ELIRE ou dans son logiciel éditeur.
  - L'enregistrement et le contrôle des procurations dématérialisées dans le REU se font donc automatiquement (injection des données de Maprocuracion dans le REU).
- Pour les procurations papier :
  - Toutes les procurations établies par Cerfa papier doivent être saisies par la commune, dès réception en mairie, dans le portail ELIRE ou dans le logiciel éditeur.

➤ Cela vaut pour toutes les procurations papier, y compris celles reçues tardivement. Si une commune reçoit une procuration papier dans les jours précédant le scrutin, elle doit non seulement saisir la procuration dans le REU, de manière impérative afin d'en vérifier la validité mais aussi reporter l'information sur la liste d'émargement si celle-ci ne peut être rééditée.

**Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.** Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

*Bienvenue à tous les nouveaux habitants dans notre village !*

*Pensez à passer au secrétariat de la mairie pour vous inscrire.*

Electricité de Strasbourg est intervenu le 17 décembre pour retirer le nid de cigogne au-dessus du poteau électrique, qui était devenu trop imposant et engendrait des perturbations de courant.



Ils ont remis en place une corbeille en acier pour protéger le poteau ainsi que les lignes électriques.

Les cigognes ont repris immédiatement possession des lieux pour la reconstruction du nid, pour être fin prêt à accueillir leur future couvée.



### Récupération des vieux papiers

L'école organise une collecte de vos vieux journaux et papiers.

Durant le week-end de Pâques, du 14 au 19 avril 2022, une benne sera à votre disposition au stade de football de Néewiller/L.

*Pensez à garder vos journaux, catalogues, papiers, ...*



### FACTURATION DES ORDURES MENAGERES

Régulièrement et tout au long de l'année, pensez à signaler à la mairie, tous les changements dans la situation de vos foyers (adresses, départs, arrivées).

Un justificatif de la situation des étudiants exonérés (études supérieures uniquement) est à fournir à la mairie (certificat de scolarité et copie du bail...)

Pour la facturation de la redevance des ordures ménagères, la situation des foyers est prise en compte selon les informations disponibles à la mairie.

Elle peut être régularisée à tout moment, sur production des pièces.

### PILES USAGEES

Vous pouvez déposer vos piles usagées au secrétariat de la mairie.

Il y a un carton réservé à cet effet à l'entrée.



"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas" .....

Apposer un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire les quantités de déchets **papiers, imprimés non adressés (INA)**. Les INA comprennent les imprimés publicitaires sans adresse et la presse gratuite d'annonce.

Ils représentent 1/3 de la quantité totale des papiers graphiques des ménages et environ 3.5 % de la quantité totale des déchets des ménages soit 13 kg/hab/an (ADEME).

Des autocollants sont à votre disposition à l'accueil de votre communauté de communes, de votre mairie et du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.





Mesdames, Messieurs, chers citoyens de la Plaine du Rhin,

Une fois encore nous avons dû composer avec la crise sanitaire. Tout au long de cette période d'incertitude, la Région vous a accompagnés. Près de 3000 PC distribués aux lycéens du lycée Stanislas de Wissembourg et du séminaire de Walbourg depuis 3 ans, ont permis la continuité de l'enseignement. Grâce aux dispositifs initiés en urgence par la Région et alimentés par 4 partenaires (Région, CEA, CdC et Banque des territoires), 20 avances remboursables ont été attribuées aux petites entreprises et associations de 6 communautés de communes du Nord Alsace

pour plus de 230 000 euros.

Le mois de juin dernier a été marqué par les élections régionales et je tiens à vous remercier bien sincèrement pour votre confiance. Les défis à relever sont nombreux et j'aimerais en évoquer quelques-uns.

**Réussir la transition écologique** est une nécessité ! La Région encourage de nombreux projets de transition énergétique et de rénovation thermique de bâtiments publics, associatifs ou d'entreprises, tels que ceux des collectivités de Beinheim, Neewiller... ou d'entreprises comme l'EARL Bogner-Weber, Timmel Frères...

La mobilité n'est pas en reste. La Région soutient l'installation des bornes de recharges électriques, dont le réseau doit être considérablement étoffé. Le projet emblématique de renforcement de l'offre ferroviaire des lignes transfrontalières suit son cours, avec la publication d'un appel d'offre européen fin 2021.

Notre territoire à dominante rurale est une force à consolider. La Région accompagne nos agriculteurs dans leurs nombreux défis : conversion à l'agriculture biologique, préservation des ressources en eau...

Assurer un avenir à nos jeunes, c'est aussi préserver la biodiversité avec notamment un ambitieux programme sur les rives du Rhin, dont un beau projet transfrontalier à Seltz.

[Préserver la santé de chacun se traduit entre autres, par le financement par la Région, de près de 16000 places de formations paramédicales \(infirmiers, aides-soignants...\), dont 30 places d'aides-soignants à l'hôpital de Wissembourg. En raison de la pandémie, le nombre de places est considérablement augmenté et elles sont réparties sur tout le territoire. Par ailleurs, la Région accompagne techniquement la formation de 30 jeunes en bac pro accompagnement, soins et services aux personnes, au lycée Stanislas de Wissembourg..](#)

**L'attractivité de notre territoire** est tirée par un tissu industriel, artisanal et commerçant très dynamique. De nombreuses sociétés ont su se réinventer en investissant dans des équipements plus performants et des outils numériques, encouragés en cela par la Région (Garage Waltz, Leuco production...). D'autres dossiers sont en cours d'étude. Le nom de domaine **.Alsace** proposé par la Région, permet également aux sociétés qui le souhaitent, d'affirmer leur identité territoriale et leur culture transfrontalière.

Cependant, l'attractivité se mesure surtout dans nos communes et je suis très à l'écoute des maires et des associations qui sont au cœur de notre quotidien.

En 2021, sur la Plaine du Rhin, une trentaine de projets sont soutenus par la Région, tous types confondus, englobant par exemple la réhabilitation de centre socioculturel à Buhl, la création d'aires de jeux à Neewiller et Munchhausen, la programmation culturelle à Beinheim, l'aide aux associations sportives à Lauterbourg, Oberlauterbach, Mothern, Scheibenhart... et bien d'autres encore.

Retrouvez l'ensemble des dispositifs d'aides de la Région sur <https://www.grandest.fr/aides/>

**Ich wünsch eich e gutes neijes Jahr, àlles Beschte ùn hauptsalich d'Gesundheit!**

Evelyne Isinger - Salmbach

Conseillère régionale, déléguée aux mobilités transfrontalières, [evelyne.isinger@grandest.fr](mailto:evelyne.isinger@grandest.fr)

Maison de la Région Alsace du Nord, tél : 03 88 03 40 80 [maison.saverne-haguenu@grandest.fr](mailto:maison.saverne-haguenu@grandest.fr)



**Tous les jeunes Français, garçons et filles  
doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile  
dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Une ATTESTATION DE RECENSEMENT leur sera remise  
(à conserver précieusement.)

Elle sera à produire obligatoirement pour tout examen ou concours  
soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).



Canton de WISSEMBOURG

## Vos Conseillers d'Alsace à votre écoute !



**Votre contact :**

Funda DONER

03 88 76 62 94

funda.doner@alsace.eu

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin forment la Collectivité européenne d'Alsace, une structure unique en France. La Collectivité européenne d'Alsace est présidée par Frédéric Bierry.

La nouvelle collectivité regroupe près de 2 millions d'habitants, dispose d'un budget de près de 2 milliards d'euros, dont près de 300 millions en investissement.

**Nous voulons renforcer l'efficacité des politiques publiques ainsi que l'attractivité de notre territoire.**

La collectivité exerce des compétences aussi variées que la famille, la petite enfance, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Elle a en charge l'insertion, le RSA, l'emploi, les collèges, mais aussi l'environnement, les 6500 kms de routes et 2500 kms d'itinéraires cyclables, l'aménagement et le développement du territoire, ou encore l'habitat.

Elle bénéficie également, grâce à la loi Alsace du 2 août 2019, de compétences spécifiques, de nature à répondre aux caractéristiques de l'Alsace : la promotion du tourisme et du bilinguisme, la coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse, et la création d'un conseil de développement.

Elle s'est vue attribuer le transfert de 300 kilomètres de routes et autoroutes non concédées, et aura aussi la capacité à instaurer un mécanisme de régulation du trafic poids lourds à l'échelle de l'Alsace.

L'année 2022 sera celle où nous allons déployer concrètement ces nouvelles missions.

**Nous sommes sur tous les fronts depuis la création de Collectivité européenne d'Alsace.**

Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace s'est structurée de manière à initier et mettre en œuvre des actions qui vont au-delà de son champ de compétence :

- le Plan de rebond de 330 M€ pour soutenir l'économie alsacienne, mais aussi les acteurs de la culture et de la santé ;
- le Service public alsacien, pour rendre aux Alsaciens un service public de qualité plus proche, plus simple et plus efficace, afin de ne laisser personne au bord du chemin ;
- le « Tour d'Alsace en 80 jours » pour retisser le lien démocratique avec les citoyens.

Toujours à vos côtés, vos élus vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.

**E glickliches nejes Johr in Ejch alli.**

**Stéphanie Kochert et Paul Heintz,**  
Conseillers d'Alsace du canton de Wissembourg.

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.  
Il ne sent rien et ne se voit pas.



## EARL FERME ARNOLD



Vente de poulets fermiers

Le 15 janvier 2022

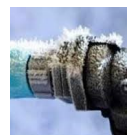
Tél. : 06 14 92 16 83

**Rappel pour la période hivernale :** Le déneigement, le salage et le nettoyage des trottoirs devant son domicile est une obligation pour tout citoyen, sa responsabilité est engagée en cas d'accident. Un arrêté municipal a été pris en ce sens.



### Compteurs d'eau attention au gel !

Tout abonné et usager de l'eau assure la garde et la surveillance des parties de branchements situées à l'intérieur des propriétés privés, y compris bornes et coffrets de comptage, et doit prendre toute mesure utile pour les préserver du gel.



## Dématérialisation Saisine par Voie électronique (SVE) des Autorisation Droit des Sols (ADS)

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

**Au 1er janvier 2022**, la SVE s'appliquera aux **demandes d'autorisations d'urbanisme** (*Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme*) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée. Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Néewiller/L, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande. Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>

Pour déposer vos demandes par voie dématérialisée, le téléservice est accessible à l'adresse : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

### URGENCES

**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**POLICE SECOURS 17**

**GENDARMERIE 03 88 94 80 12**

**Numéro d'urgence européen 112**

**Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64**

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg / 03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN (soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

\* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

\* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 : Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN,

Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

### SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr

## PHARMACIE DE GARDE 2022

### JANVIER

**Samedi 08 : Ph. Jaehn / LAUTERBOURG**

**Dimanche 09 : Ph. Rohrbacher / MOTHERN**

**Samedi 15 : Ph. Seebach / SEEBACH**

**Dimanche 16 : Ph. Lembach / LEMBACH**

**Samedi 22 : Ph. Europe / WISSEMBOURG**

**Dimanche 23 : Ph. Jaehn / LAUTERBOURG**

**Samedi 29 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG**

**Dimanche 30 : Ph. Seebach / SEEBACH**



### FEVRIER

**Samedi 05 : Ph. Betschdorf / BETSCHDORF**

**Dimanche 06 : Ph. Europe / WISSEMBOURG**

**Samedi 12 : Ph. Thermes / MERKWILLER-PECHELBRONN**

**Dimanche 13 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG**

**Samedi 19 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG**

**Dimanche 20 : Ph. Betschdorf / BETSCHDORF**

**Samedi 26 : Ph. Paix / WISSEMBOURG**

**Dimanche 27 : Ph. Thermes / MERKWILLER-PECHELBRONN**

### MARS

**Samedi 05 : Ph. Paix / WISSEMBOURG**

**Dimanche 06 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG**

**Samedi 12 : Ph. Cantonale / SOULTZ-SOUS-FORÊTS**

**Dimanche 13 : Ph. Paix / WISSEMBOURG**

**Samedi 19 : Ph. Europe / WISSEMBOURG**

**Dimanche 20 : Ph. Paix / WISSEMBOURG**

**Samedi 26 : Ph. Nowak Deiss / SELTZ**

**Dimanche 27 : Ph. Cantonale / SOULTZ-SOUS-FORÊTS**



**A.B.R.A.P.A.** Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

**A.F.A.L. Bureau et siège Social** : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Fax: 03 88 93 11 22,  
Email: info@afal.eu. Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

**ASSEDIC** numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

**Centres médico-sociaux** : Wissembourg : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg  
26, rue du Général Mittelhauser 67630 Lauterbourg : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77

**Cadastre** Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

**CARSAT** à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.


**C.I.C.A.S.** à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

**Conciliateurs de justice** Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

**Com.Com de la Plaine du Rhin** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

**C.R.A.V.** Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois.

**Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi de 9h-11h45 et 13h30-16h45

 **Impôts** Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h sauf le samedi. Fermé le mercredi et le vendredi après midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99 /  
adresse mail : sip-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr

**Infobest Pamina** 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: [infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu) site: [www.eurodistrict-regio-pamina.eu](http://www.eurodistrict-regio-pamina.eu)

**Mairie de Lauterbourg** : du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h (pour les cartes d'identités + passeports).

**Office du tourisme** : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz de septembre à mai du lundi au jeudi et le samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, de septembre à mi-mai du lundi au vendredi 9h à 12h. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach de septembre à mi-mai du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

**PLU** : pour consulter le PLU de Néewiller/L voici la nouvelle adresse : <http://posplu.bas-rhin.fr/?id=67315>

**Ramoneurs** : Ramonaqe La Brosse d'Alsace : Bitz Ramonaqe 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthommel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

Entreprise de ramonaqe : Giedinger SARL 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

SAS France Ramonaqe 2, rue de l'Eglise 67470 Seltz Tél. : 06.30.45.01.54

**Servinor Alsace** aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

**SMICTOM** : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

**SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général** : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundi après-midi de 13h00 à 15h30.

**Syndicat des Eaux** de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

**Trésorerie** Haguenau 03 88 53 26 26

**Urgences** : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09